



COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux août, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de membres : 33, en fonction : 32, qui ont délibéré : 27.

Etaient présents : M. Francis BONNE, M. Marc GUÉNIOT, M. Michel GAUTRON, Monsieur Radouane HARRAR, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMÜCK, M. Patrick MALLY, M. Michel BELDJOUDI, Mme Claudine CHATELAIN, Mme Pierrette DUSSART, Monsieur Jean- Jacques BOURGERIE, Mme Myriam HIBLOT, M. Emmanuel BRION, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MARBEUHAN, Mme Sandrine BRECK, M. Sébastien BRACHET, Mme Estelle VORBURGER, M. Olivier BARBIER, Mme Eglantine MATOS.

Absents excusés avant donné pouvoir : Monsieur Mistral BANA à Monsieur Marc GUÉNIOT, Madame Sophie DROZDOWIEZ à Monsieur Francis BONNE, Mme Brigitte KLEIN à M. Michel GAUTRON, M. Roland NIVOY à Mme Estelle VORBURGER, Madame Isabelle PARENT à Madame Claude DRUMEL, Mme Noémie MAYET à M. Jean-Jacques BOURGERIE, M. Olivier LEPAGE à M. Patrick MALLY.

Absents excusés : Monsieur Olivier RAULET, Madame Jocelyne MAILY, Madame Martine GOFFINET, Madame Geneviève DAUTEL-DAUTET, Mme Christelle CAHART.

Secrétaire élue : Madame Claudine CHATELAIN.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 Juin 2024.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 Juin 2024, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

D2024-56 : MAISON DE SANTÉ : APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le coût des travaux de la maison de santé initialement prévu par le cabinet Zoom Architecture était de 400.000,00 € HT. Le montant des honoraires calculé sur ce montant s'élevait alors à 39.200,00 € HT soit 47.040,00 € TTC.

A ce jour, le montant des travaux actualisé s'établit à 769.239,00 €. Le montant des honoraires complémentaires calculés sur le coût supplémentaire de 369.239,00 € HT est de 36.185,42 € HT. (Sur la base d'une rémunération de 9.8%). Le montant global des honoraires de Zoom Architecture s'élève donc à 75 385,42 € HT soit 90.462,50 € TTC.

Le conseil municipal adopte l'avenant n°1 au contrat de Zoom Architecture pour un montant de 36.185,42 € HT soit 43.422,50 € TTC et autorise le Maire à signer l'avenant n°1.

Adopté à l'unanimité.

D2024-57 : NUMÉROTATION DE LA RUE DES ILLÉES :

Monsieur GRASMÜCK, adjoint délégué à l'urbanisme, précise que la rue des Illées ne comporte pas actuellement de numérotation.

Il propose au conseil municipal de mettre en place une numérotation linéaire.

Adopté à l'unanimité.

D2024-58 : ADOPTION DE LA CONVENTION POUR LA PRESTATION DE GARDIENNAGE DU CIMETIÈRE ET DE L'OSSUAIRE DE BAZEILLES :

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal adoptent la convention de gardiennage du cimetière et de l'ossuaire de Bazeilles, réalisée par Monsieur Laurent CLÉMENT.

A compter du 1^{er} juillet 2024, cette prestation sera facturée à la commune par Monsieur Laurent CLÉMENT sous le statut d'entrepreneur individuel. (150 € par mois).

Adopté à l'unanimité.

D2024-59 : RECOURS A UN ALTERNANT CHARGÉ DE LA COMMUNICATION :

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles informe les élus du recours à un alternant chargé de la communication pour améliorer la communication en interne et en externe.

Ce recrutement a déjà été validé par le conseil municipal et également en réunion de maires et adjoints. Les crédits budgétaires sont prévus au budget 2024 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

D2024-60 : AVANCEMENTS DE GRADES :

Les avancements de grades de plusieurs agents ont été validés, lors du vote du budget primitif 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les avancements de grade sont proposés pour 2 agents comme suit :

- Monsieur Robert PRUDHOMMEAUX : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- Madame Blandine DEL'HOZANNE : Attachée principale.

Ces avancements de grade seront effectifs à compter du 1^{er} septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

D2024-61 : REMBOURSEMENTS DE FRAIS :

Les élus autorisent le remboursement des frais à deux agents communaux réglés pour la commune :

- Remboursement de frais de taxi à Monsieur Eros MOLINARO pour son retour depuis l'hôpital de Nancy suite à l'hospitalisation d'un jeune lors de la journée passée au Zoo d'Amnéville en clôture du centre aéré : 525,00 €,
- Remboursement de frais à Madame Blandine DEL'HOZANNE pour l'achat des plans cadastraux de la commune : 247,00 €.

Adopté à l'unanimité.

D2024-62 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2024 :

Monsieur le Maire délégué de Bazeilles présente la décision modificative n°2/2024.

Les crédits inscrits au budget 2024 (BP + DM1) par section sont les suivants :

- Fonctionnement : 4.890.000,00 €,
- Investissement : 3.011.000,00 €

La décision modificative n°2 prévoit les mouvements suivants :

A la section fonctionnement : + 52.000,00 €

- Droits de mutation à titre onéreux : + 35.000,00 € (notification reçue de la préfecture par courrier du 2 août 2024),
- Allocations compensatrices de l'Etat : +15.000,00 € (Montant plus important que celui prévu au BP)
- Mandats annulés : +2.000,00 €.

Ces nouvelles ressources sont équilibrées par les ajustements de charges suivants pour un montant de 52.000,00 € :

- Remboursement de frais à des tiers : +12.000,00 €,
- Locations : -10.000,00 €,
- Charges de personnel : +37.000,00 €,
- Droits d'utilisation : +10.000,00 €,
- Titres annulés : +3.000,00 €,

A la section investissement : +70.000,00 €

Les ajustements suivants sont proposés :

- RECETTES : +70.000,00 €
 - Subvention région Grand Est : travaux de la mairie à La Moncelle : +20.000,00 €,
 - Subvention Ardenne Métropole pour les travaux de la maison de santé : + 50.000,00 €
- DEPENSES : +70.000,00 €
 - Travaux de la maison de santé : +70.000,00 €

Le montant global au budget 2024 est le suivant :

FONCTIONNEMENT : 4.942.000,00 €

INVESTISSEMENT : 3.081.000,00 €

Montant total : 8.023.000,00 €

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur BONNE :
 - Cérémonies de commémoration des combats de Bazeilles le Samedi 31 Août 2024 à 10h30,
 - Dénomination du carrefour CARETTE.
- Monsieur GAUTRON :
 - Travaux prévus chemin de Morthean à Villers Cernay après les fortes pluies ; 3 phases de travaux.
- Monsieur GRASMÛCK :
 - Travaux sur la rédaction du règlement du PLU en cours.
 - Réunion de la commission urbanisme prévue le Mercredi 18 septembre 2024 à 18h30.
- Madame CHATELAIN : Le conseil départemental des Ardennes a aménagé un bus pour réaliser des consultations gynécologiques dans les Ardennes. Madame CHATELAIN s'interroge sur la possibilité de prévoir un passage à Bazeilles.
- Madame DUSSART interroge Monsieur GUÉNIOT sur l'état d'avancement de la demande pour le ramassage des collégiens de La Moncelle scolarisés au collège de Douzy.
- Monsieur BELDJOUDI : La route Bazeilles – La Moncelle est dangereuse ; en particulier au niveau du tunnel.

Séance levée à 21h.